



Municipalité des Cèdres

FOIRE AUX QUESTIONS

Les Cèdres, Février 2023

COMPTES DE TAXES 2023

Quel est le budget pour l'année 2023 de ma Municipalité ?

Le budget 2023 de la Municipalité des Cèdres adopté par le conseil municipal lors de sa séance extraordinaire du 20 décembre 2022 s'élève à **11 505 093 \$**. Il s'agit d'une augmentation de 7,8 % par rapport au budget de l'année 2022 qui s'établissait à 10 674 670 \$.

Cette augmentation s'explique principalement par l'explosion des coûts des produits et services tels que les matériaux divers, le carburant, la construction, les services professionnels, la pénurie de main d'œuvre, etc. L'ensemble des dépenses de la Municipalité et plus particulièrement les contrats de service sont touchés par la hausse des prix qui affecte l'économie où l'inflation a atteint 7 %.

Comment sont réparties les dépenses par secteur d'activités du budget 2023 ?

Les dépenses municipales se répartissent de la façon suivante :

Administration générale :	1 852 858 \$
Sécurité publique :	2 230 048 \$
Transport :	2 187 906 \$
Hygiène du milieu :	2 021 575 \$
Aménagement, urbanisme :	890 883 \$
Loisirs et culture :	1 176 652 \$
Autres dépenses :	445 914 \$
Affectations :	699 257 \$
Total du budget :	11 505 093 \$

Quelles sont les priorités établies par le conseil municipal pour l'année 2023 ?

Pour l'année 2023, le conseil municipal s'affairera à plusieurs dossiers municipaux visant l'amélioration en continu de la qualité de vie des citoyens mais, dans un premier temps à compléter les 3 dossiers prioritaires suivants :

- Mise en opération des dispositifs de déferrisation de l'eau potable
- Optimisation des ressources humaines dans le but d'améliorer la qualité et l'efficacité des services aux citoyens
- Révision des processus et de la réglementation dans le but de faciliter et d'alléger l'émission des permis et certificats

Autres projets

- Réfection du quai municipal en raison de la détérioration des œuvres sous-marines
- Réfection du Pavillon des bénévoles afin d'améliorer la qualité de ce bâtiment
- Remplacement de véhicule en favorisant l'acquisition de véhicules électriques

Quels est le taux de taxes municipales de base pour ma propriété ?

La taxe foncière de base municipale se calcule sur les valeurs des immeubles inscrites au rôle d'évaluation. Le nouveau rôle d'évaluation triennal 2023-2025 établit la valeur foncière de l'ensemble des immeubles de la Municipalité des Cèdres à 1 496 927 100 \$, ce qui se traduit par une augmentation des valeurs de près de 48 % selon les données du rôle triennal précédent.

Ainsi, la valeur d'une habitation unifamiliale moyenne est passée de 280 322 \$ à 414 476 \$ en 2023.

Cette augmentation de la valeur des immeubles sur le territoire a nécessité un réajustement à la baisse du taux de taxes municipales de base résidentiel passant de 0,515 \$/100 \$ d'évaluation pour 2022 à 0,400 \$/100 \$ pour l'année fiscale 2023. Il s'agit d'une réduction de taux de 0,115 \$/100 \$ d'évaluation.



Règlement de secteur

Un règlement de secteur peut s'appliquer sur votre compte de taxes selon le cas. Ceci s'explique par tout type de travaux ayant été effectués dans votre secteur spécifiquement et donc, n'est pas inclus dans les règlements appliqués à l'ensemble.

Comment est établie la valeur au rôle d'évaluation municipale de ma propriété ?

La valeur portée au rôle d'évaluation de votre propriété est déterminée par la firme LBP, Évaluateurs agréés mandatée par la MRC Vaudreuil-Soulanges.

Cette firme assure la confection des rôles d'évaluation et leurs modifications conformément à la Loi sur la fiscalité municipale du Québec. Selon des fréquences déterminées, un nouveau rôle triennal est confectionné. Le nouveau rôle triennal de 2023 à 2025 de la Municipalité des Cèdres, effectif depuis le 1^{er} janvier 2023, a été déposé en septembre 2022 par la firme LBP.

Pourquoi la valeur de ma propriété a-t-elle augmenté en 2023 ?

La Firme LBP conformément à ses obligations prévues à Loi sur la fiscalité municipale a confectionné le nouveau triennal 2023-2025 selon une date de référence. Cette date est fixée au 1^{er} juillet qui précède le dépôt du rôle.

Ainsi, la Firme LBP a établi la valeur des immeubles en fonction des conditions du marché immobilier au 1^{er} juillet 2021.

Puis-je contester la nouvelle valeur de ma propriété pour le rôle triennal 2023-2024-2025 ?

Il vous est possible de contester la valeur de votre propriété, si vous êtes en désaccord.

****Consultez votre AVIS D'ÉVALUATION joint à votre compte de taxes pour les détails****

Avant de contester cette valeur, il faut des motifs sérieux qui justifient une demande de révision. Vous devez détenir des preuves significatives pour appuyer vos arguments. Il ne s'agit pas de vérifier les augmentations de valeurs avec l'ancienne évaluation ou l'écart avec vos voisins.



Posez-vous plutôt la question : est-ce que le montant reflète la valeur de ma propriété à la date de l'évaluation, soit le 1^{er} juillet 2021 pour le rôle triennal 2023-2025? Dans l'affirmative, il sera bien difficile de faire les représentations auprès du tribunal administratif puisque vous avez la responsabilité du fardeau de la preuve.

Votre demande de révision doit être déposée avant le 1^{er} mai 2023.

Si vous souhaitez parler à un représentant de la firme d'évaluation LBP pour des questions autres que la demande de révision, veuillez contacter la Municipalité au 450-452-4651 poste 0, afin d'être inscrit sur une liste de rappel.

Quelles sont les dates d'échéance du paiement de mes taxes municipales ?

Les taxes municipales sont payables en 3 versements soit, aux dates suivantes :

1 ^{er} paiement :	14 mars 2023
2 ^e paiement :	14 juin 2023
3 ^e paiement :	14 septembre 2023

Information :

Courriel : info@ville.lescedres.qc.ca

Tél. : 450 452-4651 poste 0

